

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

06130 Grasse

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION
MARINE, TSUNAMI)

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Grasse

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-I - Grasse 2023 [MOD 1 - 2024]

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Grasse 2023 [MOD 1 - 2024] a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 05/12/2017

Date d'approbation : 25/05/2023

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : TRI Nice Cannes Mandelieu

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 06DREAL20140006



AZI : AZI06 cotiers 06

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Grasse



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

23 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

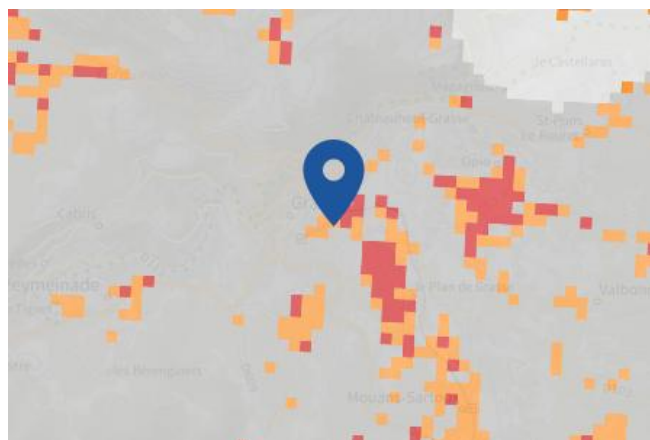
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2428510A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2024	04/11/2024
IOME2415152A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/03/2024	14/06/2024
INTE2031566A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/09/2020	03/12/2020
INTE1934128A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	30/11/2019
INTE1525241A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2015	29/10/2015
INTE1527252A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/2015	19/11/2015
INTE1422767A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/06/2014	04/10/2014
INTE1316146A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/11/2012	27/06/2013
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	19/11/2011
IOCE1105878A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/10/2010	02/04/2011
INTE0500698A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2005	14/10/2005
INTE0300183A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2002	18/04/2003
INTE0100513A	Mouvement de Terrain	24/12/2000	26/09/2001
INTE0100227A	Mouvement de Terrain	23/11/2000	14/06/2001
INTE0000770A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	29/12/2000
INTE0000117A	Mouvement de Terrain	23/10/1999	19/03/2000
INTE9600039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1996	14/02/1996
INTE9400340A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/06/1994	30/06/1994
INTE9400171A	Glissement de Terrain	05/02/1994	29/04/1994
INTE9400171A	Glissement de Terrain	01/02/1994	29/04/1994
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
INTE9300148A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/09/1992	28/03/1993
INTE8800010A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/10/1987	16/01/1988

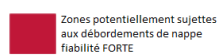
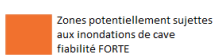
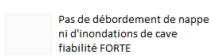
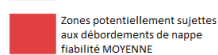
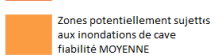
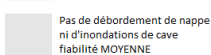
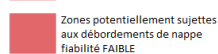
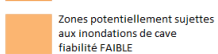
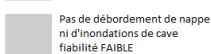
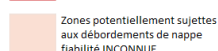
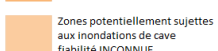
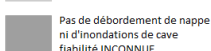
Risque de remontées de nappe sur Grasse

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risques côtiers sur Grasse

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Informations détaillées :



TRI : TRI Nice Cannes Mandelieu

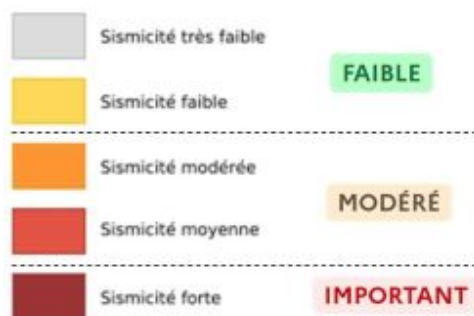
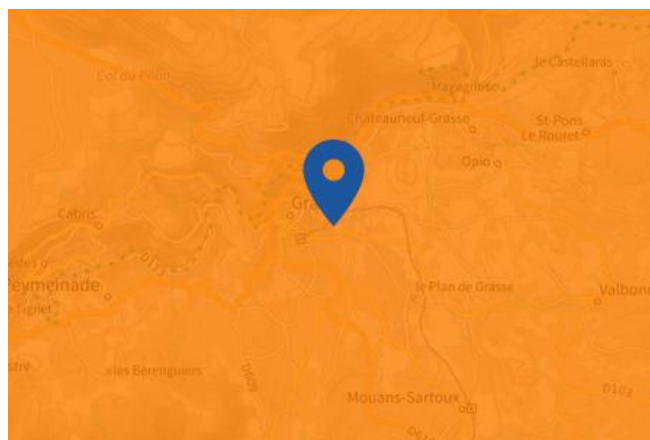
Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 06DREAL20140006

Risque de séisme sur Grasse

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Grasse

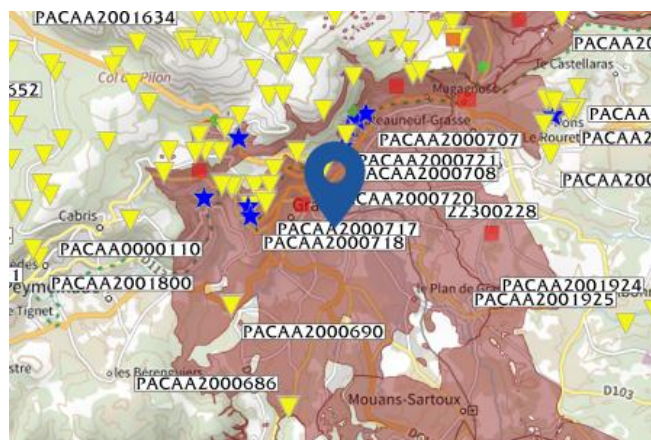
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Glissements de terrain.
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Informations détaillées :



PPRN : **PPRN-Mvt - Grasse 2004**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-Mvt - Grasse 2004 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 13/07/2001

Date d'approbation : 01/06/2004

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

[Glissement de terrain](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

[Glissement de terrain](#)

Risque de mouvements de terrain sur Grasse

13 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2019260A	Mouvement de Terrain	23/11/2019	03/09/2020
INTE1507293A	Mouvement de Terrain	26/11/2014	31/03/2015
IOCE1210036A	Mouvement de Terrain	05/11/2011	07/04/2012
IOCE1012624A	Mouvement de Terrain	13/12/2008	13/05/2010
INTE0100513A	Mouvement de Terrain	24/12/2000	26/09/2001
INTE0100227A	Mouvement de Terrain	23/11/2000	14/06/2001
INTE0200011A	Mouvement de Terrain	05/11/2000	09/02/2002
INTE0000117A	Mouvement de Terrain	23/10/1999	19/03/2000
INTE9600091A	Glissement de Terrain	11/12/1995	17/04/1996
INTE9400424A	Glissement de Terrain	26/06/1994	25/09/1994
INTE9400171A	Glissement de Terrain	05/02/1994	29/04/1994
INTE9400171A	Glissement de Terrain	01/02/1994	29/04/1994
INTE9300655A	Glissement de Terrain	05/10/1993	15/12/1993

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Grasse

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

7 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

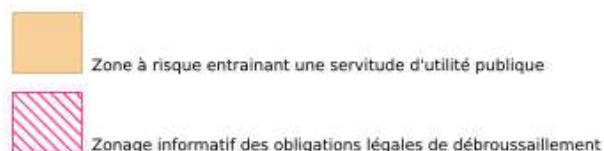
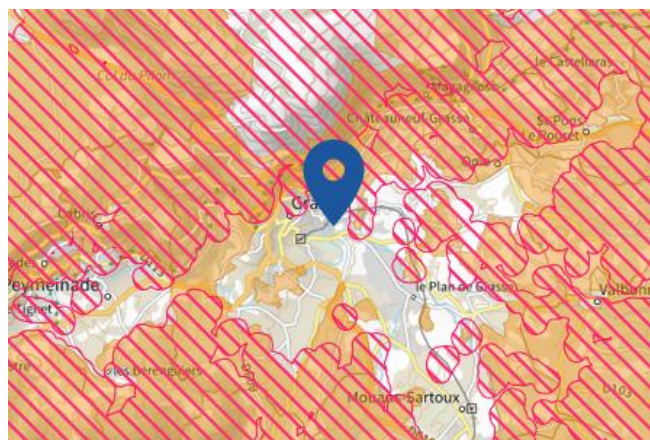
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2424583A	Sécheresse	31/03/2023	18/10/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE1926068A	Sécheresse	01/01/2018	26/10/2019
INTE1818803A	Sécheresse	01/07/2017	27/07/2018
IOCE0819658A	Sécheresse	01/07/2007	13/08/2008
IOCE0823837A	Sécheresse	01/01/2007	10/10/2008
INTE0500218A	Sécheresse	01/07/2003	31/05/2005

Risque de feu de forêt sur Grasse

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-IF - Grasse 2009

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Feu de forêt nommé PPRN-IF - Grasse 2009 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 30/01/2002

Date d'approbation : 13/07/2009

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Feu de forêt](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM06

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

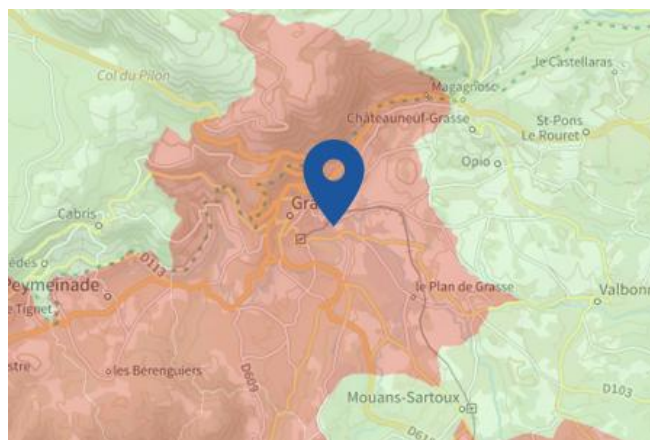
[Feu de forêt](#)

Risque de feu de forêt sur Grasse

Risque radon sur Grasse

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Grasse

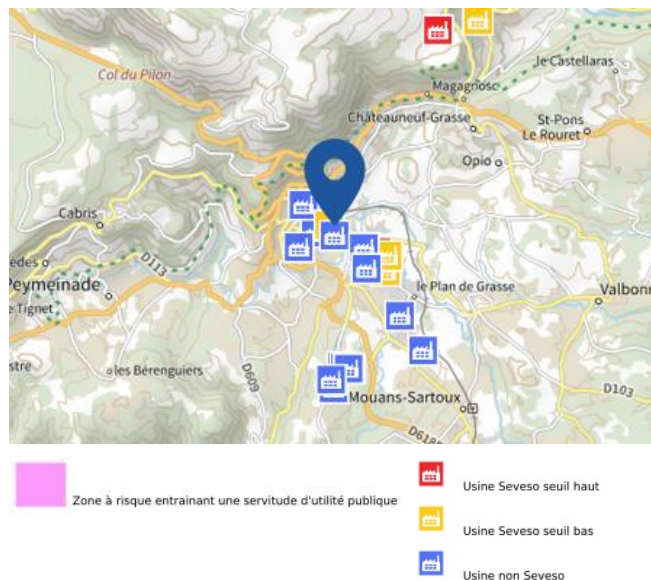
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM06**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)
[Effet thermique](#)

2 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
MANE ET FILS LA SARREE	Seveso seuil haut
ROBERTET	Seveso seuil haut

3 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CHARABOT PLAN	Seveso seuil bas
CENTIPHARM	Seveso seuil bas
KERRY FLAVOURS FRANCE SAS	Seveso seuil bas

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Grasse

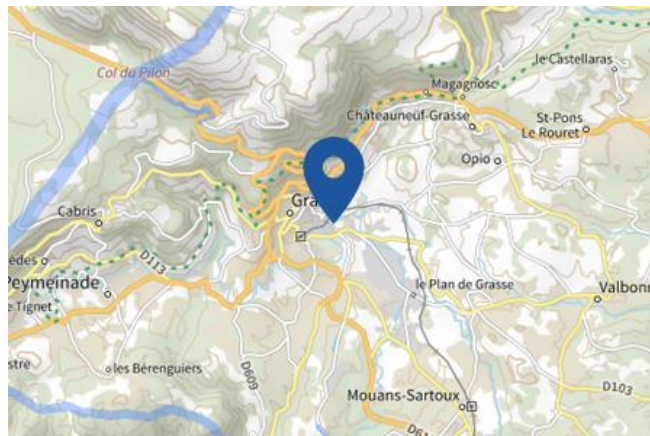
14 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
Société GRASSOISE de PARFUMERIE Carré	Non Seveso
ISNARD TRANSALCOOL	Non Seveso
IFF (France) SAS	Non Seveso
OREDUI	Non Seveso
PAYAN BERTRAND S.A	Non Seveso
FIRMENICH GRASSE S.A.	Non Seveso
PRODASYNTH	Non Seveso
ROBERTET SA	Non Seveso
Société GRASSOISE de PARFUMERIE Florigarde	Non Seveso
TOURNAIRE	Non Seveso
JEANNE ARTHES	Non Seveso
EXPRESSIONS PARFUMÉES	Non Seveso
SAS HYPER GRASSE	Non Seveso
AZELIS FRANCE SAS	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Grasse

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

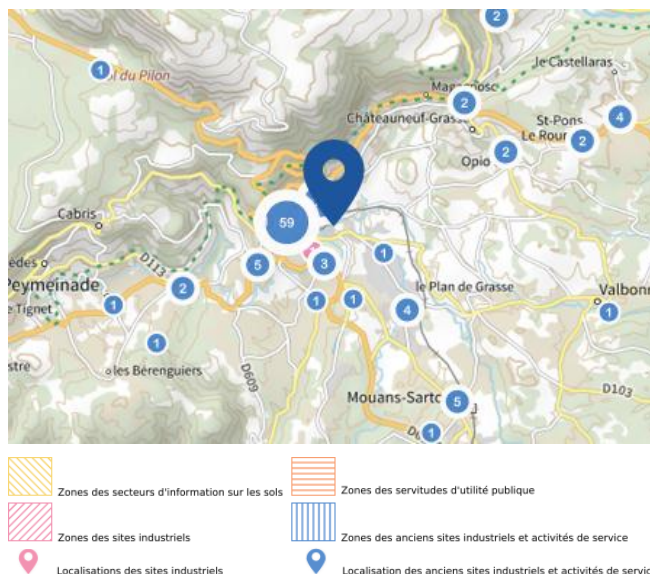


 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Grasse

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

5 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10000010	Chute de blocs / Eboulement	
22300385	Chute de blocs / Eboulement	DOMAINE DU GRAND VERT
22300386	Glissement	CORNICHE DES OLIVIERS
22300387	Glissement	RIOUCOURGOUDE LEP-PPTE GAUVARD
22300388	Glissement	MAGAGNOSC QU.DE LA BASTIDE

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

55 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PACAA2000685	naturelle	Aven Arde
PACAA2000686	naturelle	Grotte d'Auribeau
PACAA2000687	naturelle	Baume de Barma de Pégué
PACAA2000688	naturelle	Faille Bartoli
PACAA2000689	naturelle	Aven de la Bastide Richard
PACAA2000690	naturelle	Aven de Canteperdrix
PACAA2000691	naturelle	Aven des Carrières
PACAA2000692	naturelle	Grotte de la Cascade des Ribes
PACAA2000693	naturelle	Trou du Château d' Eau
PACAA2000694	ouvrage civil	Galerie de Clairette N° 1
PACAA2000695	ouvrage civil	Galerie de Clairette N° 2
PACAA2000696	naturelle	Aven de Claux Amic N° 1
PACAA2000697	naturelle	Aven de Claux Amic N° 2
PACAA2000698	naturelle	Aven de Claux Amic N° 3
PACAA2000699	naturelle	Aven du Couteau Antique
PACAA2000700	naturelle	Trou du Curé
PACAA2000701	naturelle	Aven Dupont
PACAA2000702	naturelle	Trou de la Falaise
PACAA2000703	ouvrage civil	Galerie de Gavatorta
PACAA2000704	naturelle	Aven Ghio
PACAA2000705	ouvrage civil	Puits du Haut Malbosc
PACAA2000706	ouvrage civil	Galerie du Haut Malbosc N° 1
PACAA2000707	ouvrage civil	Galerie du Haut Malbosc N° 2
PACAA2000708	ouvrage civil	Galerie du Haut Malbosc N° 3
PACAA2000709	naturelle	Aven de la Marbrière
PACAA2000710	naturelle	Aven de la Marbrière N° 2
PACAA2000711	naturelle	Grotte des Marc
PACAA2000712	naturelle	Aven Michel
PACAA2000713	naturelle	Aven du Pilon de la Sarée
PACAA2000714	naturelle	Grotte du Pilon de la Sarée
PACAA2000715	naturelle	Aven du Pin Fourchu
PACAA2000716	naturelle	Aven du Plan Pons
PACAA2000717	naturelle	Grotte du Plateau Napoléon
PACAA2000718	ouvrage civil	Galerie du Prado
PACAA2000719	ouvrage civil	Grotte du Prado
PACAA2000720	naturelle	Grotte de Rioucougourde
PACAA2000721	naturelle	Grotte de Saint Christophe
PACAA2000722	naturelle	Embut de Saint Christophe
PACAA2000723	naturelle	Aven de Saint Christophe N° 1

Identifiant	Type	Nom
PACAA2000724	naturelle	Aven de Saint Christophe N° 2
PACAA2000725	naturelle	Aven de Saint Christophe N° 3
PACAA2000726	naturelle	Aven de Saint Christophe N° 4
PACAA2000727	naturelle	Aven de Saint Christophe N° 5
PACAA2000728	naturelle	Aven de Saint Christophe N° 6
PACAA2000729	naturelle	Aven de Saint Christophe N° 7
PACAA2000730	naturelle	Faïlle de Saint Sauveur
PACAA2000731	naturelle	Grotte du Scout
PACAA2000732	naturelle	Grotte des Tennis
PACAA2000733	naturelle	Embut du Vallon
PACAA2000734	naturelle	Aven
PACAA2000735	naturelle	Aven
PACAA2000736	naturelle	Aven
PACAA2000737	naturelle	Aven
PACAA2000738	naturelle	Grotte
PACAA2000739	naturelle	Grotte

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000419201	Agence d'exploitation d'EDF / GDF	En cours
SSP000480601	Collège Saint Hilaire	Clôturée
SSP000480701	Lycée Public professionnel Léon Chiris	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

205 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4115343	NATURDIS	En arrêt	
SSP3983417	Agence d'exploitation d'EDF/GDF	En arrêt	
SSP3983401	Parfumerie	En arrêt	
SSP3983400	Fabrique de produits aromatiques pour	En arrêt	
SSP3983325	Atelier de nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3983300	Atelier de serrurerie, ferronnerie et	Indéterminé	
SSP3983299	Fonderie et atelier de construction	En arrêt	
SSP3983179	Usine de fabrication de produits de	Indéterminé	
SSP3983158	Atelier de peinture par pulvérisation	En arrêt	
SSP3983029	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3982973	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3982972	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982945	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3982842	Laverie	Indéterminé	
SSP3982780	Garage	Indéterminé	
SSP3982722	Dépôt de goudron et matières	En arrêt	
SSP3982625	Garage et carrosserie	En arrêt	
SSP3982569	Télemécanique électrique	En arrêt	
SSP3982568	Station de traitement des eaux de la	Indéterminé	
SSP3982518	Mercier frères Prêt à porter Féminin	En arrêt	
SSP3982516	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3982499	Garage	En arrêt	
SSP3982495	Fabrique de parfumerie	En arrêt	
SSP3982485	Chaudronnerie et atelier de travail des	Indéterminé	
SSP3982450	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3982449	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3982341	Atelier de confection de housses et	En arrêt	
SSP3982340	Chaudronnerie	En arrêt	
SSP3982317	Fabrique de pièces pour l'électronique	En arrêt	
SSP3982307	Dépôt de fuel oil domestique	En arrêt	
SSP3982293	Eclair pressing 90'	En arrêt	
SSP3982270	Serrurerie Roustan	En arrêt	
SSP3982232	Esso-service les Parfums	Indéterminé	
SSP3982219	Garage	En arrêt	
SSP3982208	Dépôt de ferraille	En arrêt	
SSP3982178	Usine de parfumerie	Indéterminé	
SSP3982164	Fabrique de matières plastiques	En arrêt	
SSP3982150	Dépôt de fuel oil domestique	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3982100	Carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3982099	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3981983	Carrosserie automobile et desserte de	En arrêt	
SSP3981982	Relais des parfums	En arrêt	
SSP3981955	Pressing Bleu de France	En arrêt	
SSP3981929	Fabrique de pièces détachées pour	En arrêt	
SSP3981835	Garage	Indéterminé	
SSP3981833	DLI	Indéterminé	
SSP3981830	Serrurerie et ferronnerie	Indéterminé	
SSP3981828	Serrurerie et atelier de travail des	En arrêt	
SSP3981814	DLI et alcool	Indéterminé	
SSP3981775	Atelier de nettoyage à sec des	En arrêt	
SSP3981736	Relais des Jasmins	Indéterminé	
SSP3981689	Carrosserie - Tôlerie	En arrêt	
SSP3981686	Station service	En arrêt	
SSP3981674	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP3981605	Atelier de chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3981579	Garage et dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3981551	Garage	Indéterminé	
SSP3981536	Garage de la Buanderie	En arrêt	
SSP3981486	Station relais de Grasse	En arrêt	
SSP3981463	Fabrique d'objets en matières plastiques	Indéterminé	
SSP3981428	Dépôt de liquide inflammable	En arrêt	
SSP3981418	Dépôt de liquide inflammable	En arrêt	
SSP3981402	Dépôt d' hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3981393	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3981392	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3981377	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3981374	Esso service des Olivier	En arrêt	
SSP3981372	Esso station Magnosc	En arrêt	
SSP3981343	Dépôt d'acétylène dissous	Indéterminé	
SSP3981185	Station essence	En arrêt	
SSP3981141	Garage-station service	En arrêt	
SSP3981138	Garage-station service	En arrêt	
SSP3981131	Garage	En arrêt	
SSP3981095	Moulin à huile	En arrêt	
SSP3981056	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3981055	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3981024	Garage le "Rally"	En arrêt	
SSP3980986	Fabrique de vernis	Indéterminé	
SSP3980970	Garage	En arrêt	
SSP3980969	Garage	En arrêt	
SSP3980934	Usine d'extraction des parfums par les	Indéterminé	
SSP3980933	Fabrique de plâtre	En arrêt	
SSP3980931	Garage-desserte de carburant	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3980930	Station service	En arrêt	
SSP3980929	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980927	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3980924	Garage-desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980923	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3980920	Usine d'extraction des parfums par les	Indéterminé	
SSP3980919	Garage et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980906	Desserte électrique de Grasse	Indéterminé	
SSP3980903	Atelier de peinture cellulosique	En arrêt	
SSP3980893	Dépôt mixte d'hydrocarbure	En arrêt	
SSP3980888	Dépôt de boue et d'immondices	En arrêt	
SSP3980877	Garage	En arrêt	
SSP3980876	Garage	Indéterminé	
SSP3980852	Usine du Carré	En arrêt	
SSP3980851	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3980850	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3980848	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3980846	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3980845	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3980843	Distillerie de plante aromatique	En arrêt	
SSP3980841	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3980840	Usine pour l'extraction des parfums par	Indéterminé	
SSP3980838	Usine Bruno COURT	En arrêt	
SSP3980837	Usine MUHLETHALER	En arrêt	
SSP3980834	Usine pour l'extraction des parfums de	En arrêt	
SSP3980832	Usine pour l'extraction des parfums par	En arrêt	
SSP3980830	Atelier de chaudronnerie	En arrêt	
SSP3980816	Garage	En arrêt	
SSP3980788	Garage	En arrêt	
SSP3980787	Garage-desserte de carburant de la	En arrêt	
SSP3980758	Garage-desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980746	Usine d'extraction des parfums	En arrêt	
SSP3980744	Usine d'extraction des parfums	En arrêt	
SSP3980742	Usine d'extraction des parfums	En arrêt	
SSP3980690	Garage	En arrêt	
SSP3980661	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980647	Garage et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980634	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980633	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980632	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980631	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3980629	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980628	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980626	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980624	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3980622	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3980618	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980610	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980609	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980593	Station service	En arrêt	
SSP3980556	Dépôt de liquide inflammable	En arrêt	
SSP3980554	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980528	Garage	En arrêt	
SSP3980433	Garage	En arrêt	
SSP3980431	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3980408	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3980395	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3980389	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980388	Sous Station de Grasse Saint Jean	Indéterminé	
SSP3980341	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP3980328	Atelier mécanique de forge - Carrosserie -	En arrêt	
SSP3980318	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980304	Chaudronnerie pour la façonnage,	En arrêt	
SSP3980248	Garage et desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980247	Usine à Gaz	En arrêt	
SSP3980236	Garage	En arrêt	
SSP3980225	Serrurerie	En arrêt	
SSP3980158	Garage-desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980156	Auto-garage	En arrêt	
SSP3980141	Station sservice	Indéterminé	
SSP3980134	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980121	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP3980112	Dépôt de liquide inflammabe	En arrêt	
SSP3980108	Garage	En arrêt	
SSP3980079	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980076	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980036	Garage-desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980027	Ancienne Maison Maurin	En arrêt	
SSP3980024	Dépôt de carburant et d'alcools	En arrêt	
SSP3980019	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3980006	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3980002	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979963	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3979962	Desserte de carburant	En arrêt	
SSP3979907	Serrurerie, générateur d'acétylène et	En arrêt	
SSP3979890	Usine de production d'arôme pour la	En arrêt	
SSP3979843	Plâtrière	En arrêt	
SSP3979814	Garage	En arrêt	
SSP3979813	Garage	En arrêt	
SSP3979746	Garage et desserte d'essence	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3979723	Garage	En arrêt	
SSP3979682	Garage	Indéterminé	
SSP3979676	Matière première pour parfumerie et	En arrêt	
SSP3979660	Garage	En arrêt	
SSP3979659	Usine d'extraction des parfums par les	Indéterminé	
SSP3979626	Atelier de réparations automobiles et	En arrêt	
SSP3979625	Extraction de parfums par les	Indéterminé	
SSP3979622	Atelier de réparations automobiles et	En arrêt	
SSP3979618	Huilerie	Indéterminé	
SSP3979617	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979600	Parfumerie	En arrêt	
SSP3979586	Parfumerie	En arrêt	
SSP3979580	Parfumerie Robert	Indéterminé	
SSP3979569	Extraction de parfums par les	En arrêt	
SSP3979550	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979545	Buanderie	En arrêt	
SSP3979498	Dépôt de pétrole	En arrêt	
SSP3979493	Abattoir	En arrêt	
SSP3979488	Tannerie et atelier de corroyeur	En arrêt	
SSP3979479	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979474	Abattoir public	En arrêt	
SSP3979458	Four à chaux temporaire	En arrêt	
SSP3979425	Tannerie	En arrêt	
SSP3979422	Voirie (dépôt de boues et	En arrêt	
SSP3979418	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979415	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979411	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979403	Usine d'extraction des parfums par les	En arrêt	
SSP3979317	Four à chaux temporaire	En arrêt	
SSP3979279	Four à chaux temporaire	En arrêt	
SSP3979220	Usine d'extraction de parfums.	En arrêt	
SSP696112	NATURDIS	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

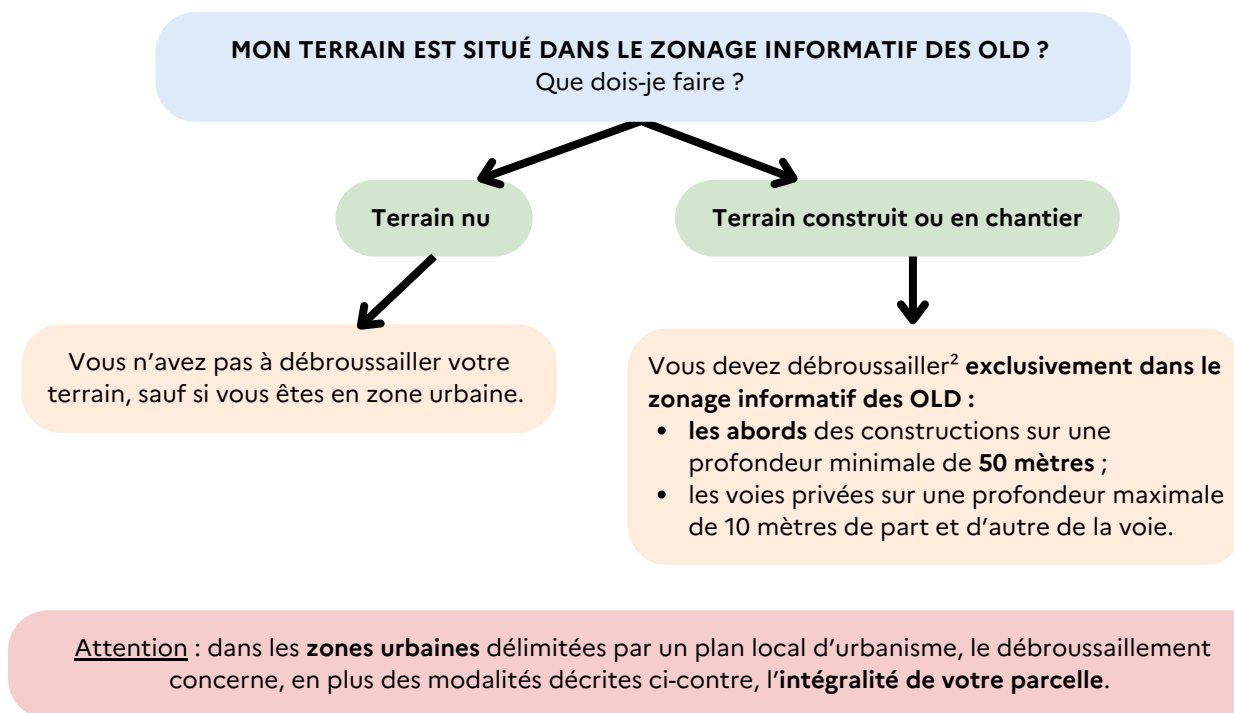
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

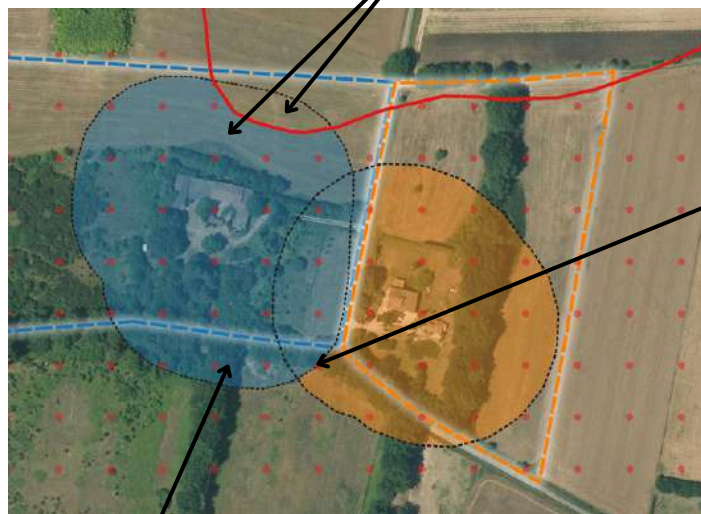
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité